

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 6 mai 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 6 mai 2014 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014.
 - 4.2 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2013.
 - 4.3 Proclamation de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2014 sous le thème "*J'y participe!*".
 - 4.4 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2014-2015 du courtier Essor Assurances-Placements Conseils inc. pour les contrats en assurances "Aviation" et "Accident des pompiers".
 - 4.5 Proclamation de la "Semaine nationale de la santé mentale" du 5 au 11 mai 2014.
 - 4.6 Autorisation de signatures - Convention d'option et de préférence d'achat sur un immeuble propriété de "Les Immeubles Drical Itée".
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Attestation que les compensations distribuées à la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".
 - 5.2 Octroi du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2014 au 15 mai 2015.

- 5.3 Octroi du contrat pour le débroussaillage - Année 2014.
- 5.4 Octroi du contrat pour la fourniture seulement pour des granulats MG-112 pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin - Année 2014.
- 5.5 Octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs ainsi que pour la réfection de la côte du 2^e Rang et le chemin des étangs.
- 5.6 Octroi du contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017.
- 5.7 Octroi du contrat de fourniture et de livraison d'abrasif de déglacage AB-10 (pierre concassée lavée) - Hiver 2014-2015.
- 5.8 Tarif de location du camion autopompe à titre de camion-citerne pour ravitailler en eau potable d'autres municipalités en situation d'urgence.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 341 435 par la compagnie 9200-6659 Québec inc.
- 6.2 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à M. Yvon Roy.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 12 au 18 mai 2014 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai 2014.
- 7.2 Octroi du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2014.
- 7.3 Octroi du contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin et autorisation de signature.
- 7.4 Confirmation et acceptation - Embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour - Année 2014.
- 7.5 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7.6 Dépôt et adoption de la "Politique familiale et des aînés de Lac-Etchemin - Grandir ensemble".
- 7.7 Versement à consentir dans le cadre du Fonds culturel de la Politique culturelle de Lac-Etchemin.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Marie-Colombe St-Pierre.
- 8.2 Motion de félicitations - Rose Loiselle.

9. Approbation du rapport des impayés et déboursés directs.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Classique de golf Desjardins le 4 juillet 2014.
- b) Participation au "Souper-bénéfice annuel Passion Fm Radio Bellechasse-Etchemins" le 12 juin 2014 au Mont-Original Lac-Etchemin.
- c) Tournoi de golf Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins (CCBE) le 4 juin 2014.
- d) Participation financière - Défi 25 ans ViActive.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

083-05-2014

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

084-05-2014

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2014

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

085-05-2014

4.1

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2014

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril

2014 (Réf : Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires numéro 77-2007, article 6.2).

Adoptée à l'unanimité.

086-05-2014
4.2

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2013

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

087-05-2014
4.3

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE DÉROULERA DU 1^{ER} AU 7 JUIN 2014 SOUS LE THÈME "J'Y PARTICIPE!"

Considérant l'invitation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la Fédération Québécoise des Municipalités et de l'Union des municipalités du Québec de prendre part à la "*Semaine de la municipalité*" qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2014;

Considérant que "*J'y participe!*" est le thème retenu pour l'année 2014 parce que chaque personne est responsable de mettre en œuvre des actions en vue d'assurer la vitalité de sa communauté;

Considérant que la semaine de la municipalité nous permet de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services que nous leur offrons et, ainsi, de les rapprocher de "leur" administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

De proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2014 "*Semaine de la municipalité*" qui se déroulera sous le thème "*J'y participe!*".

Adoptée à l'unanimité.

088-05-2014
4.4

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2014-2015 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES-PLACEMENTS CONSEILS INC. POUR LES CONTRATS EN ASSURANCES "AVIATION" ET "ACCIDENT DES POMPIERS"

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 2 mai 2014 du courtier Michel Pigeon de ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc. pour l'assurance accident des pompiers et pour l'assurance aviation;

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse en considération du fait que les primes proposées pour le terme 2014-2015 ne subissent aucune augmentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement déposée par ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc., ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juin 2014.

Adoptée à l'unanimité.

089-05-2014
4.5

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE" DU 5 AU 11 MAI 2014

Considérant que la "**Semaine nationale de la santé mentale**" se déroule du 5 au 11 mai 2014 et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la "*Semaine nationale de la santé mentale*" et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;**
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
- **en proclamant la "Semaine nationale de la santé mentale" lors d'un Conseil municipal.**

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE, M. Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, proclame par la présente, la semaine du 5 au 11 mai 2014 "*Semaine nationale de la santé mentale*" et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « *de la pause* » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée à l'unanimité.

090-05-2014
4.6

AUTORISATION DE SIGNATURES - CONVENTION D'OPTION ET DE PRÉFÉRENCE D'ACHAT SUR UN IMMEUBLE PROPRIÉTÉ DE "LES IMMEUBLES DRICAL LTÉE"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer une convention d'option et de préférence d'achat portant sur un immeuble appartenant à Les Immeubles Drical Itée, étant une partie du lot 4 346 472 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 4,8 hectares;

QUE cette convention permette à la municipalité d'acquérir cet immeuble pour une somme de 90 000 \$;

QUE cette option soit transférable par la municipalité à tout promoteur qu'elle pourra choisir pour la réalisation de son projet d'implantation d'une résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes à Lac-Etchemin;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à convenir et consentir, le cas échéant et suivant leur bon jugement, au mieux des intérêts de la municipalité, à toutes clauses, stipulations, conditions et modalités pouvant être requises à l'exécution des présentes dispositions.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

091-05-2014
5.1

ATTESTATION QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU "PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL"

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 155 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que certains éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ses routes (protocole d'entente MTQ numéro 15-0482);

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objets du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".

Adoptée à l'unanimité.

092-05-2014
5.2

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2014 AU 15 MAI 2015

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation auprès de deux (2) entrepreneurs locaux afin de recevoir des offres pour la location, par la municipalité, de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2014 au 15 mai 2015;

Considérant que les deux (2) offres déposées ont été reconnues conformes;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs

offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés des prix qui varient;

TABLEAU DES RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS «PRIX»						Carrière	Lafontaine & Fils
LOCATION DE MACHINERIES LOURDES 2014-2015						Etchemin inc.	inc.
Types machineries	Marque	Avec équipements spécialisés	Année	Code	Saison	Taux horaire	Taux horaire
Pelle	John Deere	god fossé, po hydr, att. Rap., lame av	2011	1302	12 mois		72.00 \$
	John Deere	brise-roches hyd. impact 20 kg/m	2011		12 mois		125.00 \$
	Komatsu	avec lame avant - disponi. 15 mai	2008			65.00 \$	
Pelle	Kobelco	limita., godet a fossé, att rap., lame avant	2004	1306	Été		84.00 \$
					Hiver		100.00 \$
	Komatsu	dispo. 15 mai	2001			75.00 \$	
	Komatsu	lame avant - dispo. 15 mai	2007			80.00 \$	
Pelle	John Deere	dispo. 15 mai	1998	1310	Été	80.00 \$	
					Hiver	100.00 \$	
Pelle	Caterpillar	limita., godet a fossé, att rap., défonc	2002	1313	Été		100.00 \$
						Hiver	
	Komatsu	dispo. 15 mai	2007			Été	95.00 \$
					Hiver	110.00 \$	
Pelle	Kobelco	limita., godet a fossé, att rap.	2005	1315	Été		115.00 \$
					Hiver		130.00 \$
Pelle	Komatsu	dispo. 15 mai	2005	1320	Été	108.00 \$	
						Hiver	125.00 \$
	Komatsu	dispo. 15 mai	2006		Été	110.00 \$	
						Hiver	125.00 \$
	Komatsu	dispo. 15 mai	2006		Été	115.00 \$	
						Hiver	125.00 \$
	Komatsu	dispo. 15 mai	2007			Été	115.00 \$
				Hiver	125.00 \$		
Pelle	Hitachi	dispo. 15 mai	2004	1328		195.00 \$	
Tracteur	John Deere		2000	0456			95.00 \$
Camion 16 tonnes	Inter		2011		12 mois		sous-poste
	Sterling		1999		8 mois		sous-poste
	Inter		1991		8 mois		sous-poste
	Volvo	dispo. 15 mai	2004			sous-poste	
Camion 25 tonnes	Freightliner		2000				sous-poste
	Larochelle		2003				sous-poste
Loader	John Deere		2002	0725	12 mois		110.00 \$
	Case		2003		12 mois		110.00 \$
	Komatsu		2008		12 mois		110.00 \$
Loader	John Deere	dispo. 15 mai	1989	0720		85.00 \$	
Camion	Freightliner		2000		12 mois		130.00 \$
	Fontaine		2014		12 mois		130.00 \$
Fardier	Kentwood	dispo. 15 mai	1995			110.00 \$	

Les taxes ne sont pas comprises dans ce tableau.

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues;

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux deux (2) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les deux (2) offres reçues (taux horaire) selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des deux soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

093-05-2014
5.3

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE - ANNÉE 2014

Considérant qu'un appel d'offres de gré à gré pour le débroussaillage des emprises et/ou des fossés de la municipalité a été préparé et soumis à plusieurs soumissionnaires;

Considérant qu'une seule offre conforme a été déposée par l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

Considérant que, suite à l'offre déposée, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

TYPE D'ÉQUIPEMENT				
9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)		Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 35 pieds
	Tarif horaire :	69,75 \$ /h	79,75 \$ /h	79,75 \$ /h
	TPS :	3,49 \$	3,99 \$	3,99 \$
	TVQ :	6,96 \$	7,96 \$	7,96 \$
	Grand total avec taxes :	80,20 \$	91,69 \$	91,69 \$

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou des fossés pour l'année 2014 conformément aux spécifications décrites au devis.

Adoptée à l'unanimité.

094-05-2014
5.4

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE SEULEMENT POUR DES GRANULATS MG-112 POUR LA RÉFECTION DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2014

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la fourniture seulement de granulats MG-112 afin d'effectuer des travaux de réfection de certaines rues et de certains rangs soit "Claude Carrier inc." et "Carrière Sainte-Rose";

Considérant qu'une seule firme (1) a déposé une offre et que celle-ci est reconnue conforme au devis soit :

Soumissionnaire	Granulat MG-112 en tonne métrique Prix sans les taxes et sans les redevances carrières et sablières
Claude Carrier inc.	7 \$

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à ce soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie le contrat de granulats MG-112 pour les projets à Lac-Etchemin à "Claude Carrier inc." conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

095-05-2014
5.5

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS AINSI QUE POUR LA RÉFECTION DE LA CÔTE DU 2^E RANG ET LE CHEMIN DES ÉTANGS

Considérant l'appel d'offres publics pour la fourniture de +/- 1 700 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de la côte du 2^e Rang et le chemin des étangs;

Considérant que trois (3) offres ont été déposées en temps et lieu;

Considérant que les trois (3) soumissions ont été reconnues conformes;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
Pavages Abénakis ltée	EC-10 :	121,87 \$/tonne
	ESG-14 :	121,87 \$/tonne
Pavage Sartigan ltée	EC-10 :	151,00 \$/tonne
	ESG-14 :	151,00 \$/tonne
Construction B.M.L. - Division Sintra inc.	EC-10 :	128,70 \$/tonne
	ESG-14 :	123,82 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavages Abénakis ltée" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Pavages Abénakis ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Pavages Abénakis ltée", la fourniture et la pose de +/- 1 700 tonnes de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de la côte du 2^e Rang et le chemin des étangs, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 121,87 \$/tonne - EC-10 et au prix de 121,87 \$/ tonne - ESG-14, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

096-05-2014
5.6

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2014 AU 30 JUIN 2017

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017;

Considérant que des offres conformes ont été déposées par "Philippe Gosselin & Ass. ltée (Shell), la Coop Fédérée (Sonic), CST Canada co et Paquet et Fils ltée";

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous représente seulement les frais d'administration et la marge de profit pour chaque litre de produits pétroliers vendus. Ce montant par litre doit être ajouté aux prix en vigueur fournis par l'O.B.G., le lundi de chaque semaine.

PRODUITS	PRIX DES SOUMISSIONNAIRES AU LITRE (INCLUANT LES FRAIS D'ADMINISTRATION ET LA MARGE DE PROFIT)			
	PAQUET ET FILS LTÉE	LA COOP FÉDÉRÉE (SONIC)	CST CANADA CO	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE
DIESEL -40 CLAIR	0,008	0,158	0,050	0,0198
DIESEL -25 CLAIR	0,008	0,158	0,050	0,0198
DIESEL COLORÉ	0,008	0,158	0,050	0,0198
HUILE À CHAUFFAGE	0,008	0,158	0,050	0,0198
ESSENCE ORD SP	0,008	0,158	0,050	0,0198

Note : La taxe fédérale d'accise, la taxe routière provinciale, la T.P.S et la T.V.Q ne sont pas incluses dans les prix ci-haut.

Considérant que la firme "Paquet et Fils ltée" a déposé la soumission la plus basse;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de fourniture de produits pétroliers à la firme "Paquet et Fils ltée";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la soumission de "Paquet et Fils ltée" soit retenue pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 et que ce distributeur soit autorisé à vendre à la Municipalité de Lac-Etchemin les produits pétroliers (essence, huile à chauffage, diesel clair et diesel coloré) aux prix et aux conditions indiqués dans le bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

097-05-2014
5.7

**OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON D'ABRASIF
DE DÉGLAÇAGE AB-10 (PIERRE CONCASSÉE LAVÉE) - HIVER 2014-2015**

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de deux (2) fournisseurs de la région concernant l'achat d'abrasif de déglacage AB-10 (pierre concassée lavée) pour l'hiver 2014-2015;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 30 avril 2014;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes;

Considérant que, suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Prix (redevance carrières et sablères et taxes incluses)
Pavages Abénakis ltée	16,37 \$/tonne
Excavations R. Beaudoin et Fils inc.	24,89 \$/tonne

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la firme "Pavages Abénakis Ltée" soit autorisée à fournir +/- 1 500 tonnes d'abrasif de déglacage AB-10 au prix de 16,37 \$/tonne, redevance carrières et sablières et taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

098-05-2014
5.8

**TARIF DE LOCATION DU CAMION AUTOPOMPE À TITRE DE CAMION-
CITERNE POUR RAVITAILLER EN EAU POTABLE D'AUTRES
MUNICIPALITÉS EN SITUATION D'URGENCE**

Considérant qu'il y eu un bris majeur d'une conduite d'aqueduc à Saint-Léon-de-Standon les 18 et 19 avril 2014;

Considérant qu'un employé de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a demandé une assistance à notre municipalité;

Considérant que six (6) municipalités ont participé à cette demande d'aide;

Considérant que l'intervention a consisté à acheminer de l'eau potable à partir de notre réservoir à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon par le biais de notre camion incendie autopompe citerne 6001P;

Considérant que le tarif de location de ce camion avec les équipements complets est établi à 229,75 \$/heure pour son utilisation en incendie seulement;

Considérant que le camion n'a pas servi pour un incendie mais seulement à titre de camion-citerne pour le transport d'eau potable et que les équipements n'ont pas été utilisés;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'établir le tarif de location du camion autopompe citerne 6001P à titre de camion-citerne pour le transport d'eau potable dans le cas où il ne s'agit pas d'un incendie à un tarif de 125 \$ de l'heure (le chauffeur et l'opérateur ne sont pas inclus dans ce tarif). De plus, ce tarif s'applique seulement pour les municipalités limitrophes au territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin. Dans le cas contraire, une charge supplémentaire sera ajoutée en rapport au frais de kilométrage à réaliser;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise la location du camion autopompe citerne 6001P du service incendie pour des demandes d'urgence de ravitaillement en eau potable, soit à titre de camion-citerne, au tarif de 125 \$/ heure (le chauffeur et l'opérateur ne sont pas inclus dans ce tarif). De plus, ce tarif s'applique seulement pour les municipalités limitrophes au territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin. Dans le cas contraire, une charge supplémentaire sera ajoutée en rapport au frais de kilométrage à réaliser.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

099-05-2014
6.1

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR**

**UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT
4 341 435 PAR LA COMPAGNIE 9200-6659 QUÉBEC INC.**

Attendu que le projet consiste à utiliser à une fin autre que l'agriculture pour l'exploitation d'une carrière sur une partie du lot 4 341 435 et ayant fait l'objet d'un bail exclusif (BEX1292) en date du 2 octobre 2013 dans la Municipalité de Lac-Etchemin;

Attendu que la superficie visée par ladite demande est d'approximativement 73 100 mètres carrés pour un total de 75 300 mètres carrés incluant la voie d'accès;

Attendu que ledit lot est localisé dans la zone 70-F au sens du règlement de zonage numéro 62-2006. Dans la zone 70-F, la grille des spécifications prohibe la classe d'usage « Industries extractives » à titre d'usage principal sur un terrain. Cependant, en vertu de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est possible d'exercer une carrière malgré que ce type d'usage soit prohibé. Cet article fait en sorte qu'aucun règlement de zonage ne peut prohiber l'exploitation d'une carrière exercée sur des terres publiques, et ce, en vertu de la *Loi sur les mines*. Le règlement de zonage numéro 62-2006 n'a pas à être modifié afin d'autoriser la classe d'usage « Industries extractives » dans la zone 70-F et aucun permis n'est obligé d'être émis par la municipalité. En conséquence, la demande est conforme au règlement de zonage numéro 62-2006;

Attendu que dans le cadre de la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, la municipalité appuie par résolution malgré le fait que ce type d'activité déroge au règlement de zonage numéro 62-2006 (article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);

**POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1);

1. Le potentiel des lots et des lots avoisinants est de classe 5 selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA. La topographie et la nature des sols du terrain visé et des lots avoisinants font en sorte que les possibilités de culture y sont très réduites.
2. Il n'y aura pas d'impact significatif. La nature du dépôt de surface fait en sorte que le potentiel agricole de la superficie visée est limité à la sylviculture.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévues au règlement de zonage numéro 62-2006. L'autorisation n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture et le milieu agricole sur la base de ce critère.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il ne semble pas que des espaces appropriés soient disponibles aux fins visées hors de la zone agricole de la municipalité. Il est impératif de mentionner que ladite demande porte sur un usage extractif qui demeure temporaire. L'exploitation des matières premières ne peut nécessairement se faire qu'à l'endroit où elles se retrouvent et à l'état naturel. La notion de disponibilité hors de la zone agricole applicable devient moins pertinente dans le cas d'usages extractifs.
6. Ladite demande ne comporte pas d'impact significatif en regard de ce critère. En effet, ladite demande n'aura pas pour effet de déstructurer davantage le milieu puisqu'elle vise une utilisation présentant un caractère temporaire dont

la résultante consistera en un reboisement complet de la parcelle visée afin de la restaurer à son état original.

7. Le demandeur expose également que ladite demande, si elle était acceptée, n'affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne seraient pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles présentement exercées sur l'immeuble. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur.
8. Le projet n'aura pas pour effet de multiplier les unités foncières ni d'en constituer de nouvelles. Ladite demande ne vise qu'une autorisation pour utilisation non agricole. En conséquence, ce critère ne s'applique pas.
9. La qualité de cette roche volcanique est unique et plutôt rare dans la région compte tenu qu'il y a surtout une présence de roches métamorphiques et sédimentaires. Les roches seront des granules conformément aux normes BNQ et acceptées par le MTQ pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures sur le territoire. La présence de cette carrière diminuera le coût et, du même coup, augmentera l'offre pour ce type de roche dans la région.
10. Ce point est non applicable.
11. Ce point est non applicable.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 **DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À M. YVON ROY**

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à M. Yvon Roy concernant la présence d'un bâtiment endommagé et dangereux sur sa propriété sise au 302, rang de la Grande-Rivière, et ce, contrevenant à l'article 3.2 du règlement de construction numéro 64-2006. De plus, l'avis d'infraction mentionne la présence de pièces de bois, de déchets (appareils électroménagers) et autres nuisances (tôle, pneus, rebuts de construction, détritiques, etc.) sur son terrain, et ce, contrevenant à l'article 10.1.6 du règlement de zonage numéro 62-2006.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

100-05-2014
7.1 **PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 12 AU 18 MAI 2014 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2014**

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 12 au 18 mai 2014 ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

Adoptée à l'unanimité.

101-05-2014
7.2

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES
SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN"
POUR LA SAISON ESTIVALE 2014**

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" possède de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2014 et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

102-05-2014
7.3

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DE
L'ARÉNA DE LAC-ETCHEMIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire propose de prolonger pour une période de deux (2) ans, le contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna compte-tenu du bon service offert à la clientèle lors de la dernière saison;

Considérant que Gestion RVL a été vendue à M. Jean-Pierre Lessard de Thetford-Mines et que les employés en place demeurent les mêmes pour la prochaine année;

Considérant que l'expertise de l'entreprise demeure en place;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin à M. Jean-Pierre Lessard pour deux (2) ans avec une majoration de 5% par année et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

103-05-2014
7.4

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR
LES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE CAMP DE JOUR - ANNÉE
2014**

Étant donné que Mme la conseillère Judith Leblond considère qu'elle a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite demande la concerne personnellement, cette dernière se retire de toutes les discussions pour le point 7.4 et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; elle quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné du responsable du camp de jour) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2014, aux postes suivants, à savoir :

Maternelle :	Élisa Leblond-Fortin & Anne-Marie Dupuis
1 ^{re} et 2 ^e :	Véronique Tanguay, Kelly Couture et Cindy Plamondon
3 ^e et 4 ^e :	Yannick H-Laflamme et Laurie Deblois
5 ^e et 6 ^e :	Valérie Pouliot et Mélina L'Heureux.

Mme la conseillère Judith Leblond regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

Adoptée à l'unanimité.

104-05-2014
7.5

**VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE"
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu une (1) demande;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse la subvention suivante :

Rose Loiselle	72,23 \$
Ski alpin - 28 février au 5 mars 2014	
Critérium provincial U16 - Val Saint-Côme	

Adoptée à l'unanimité.

105-05-2014
7.6

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA "POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LAC-ETCHEMIN - GRANDIR ENSEMBLE"

Considérant que la "Politique familiale et des aînés de Lac-Etchemin - Grandir ensemble" est le fruit de plusieurs rencontres de travail de la part des membres du Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés aidés par un comité élargi composé de représentants d'organismes œuvrant auprès des familles et des aînés;

Considérant l'intégration des principaux éléments et points qui sont ressortis du questionnaire-sondage retourné par près de 275 foyers de Lac-Etchemin et la participation de 75 personnes à divers groupes de consultation;

Considérant que le Comité a élaboré cette politique avec l'apport de résidents, de représentants d'organismes et d'institutions locales préoccupés par une volonté commune de bâtir un endroit agréable où petits et grands pourront mettre en valeur leurs ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt de la "Politique familiale et des aînés de Lac-Etchemin - Grandir ensemble";

QUE le conseil adopte ladite politique avec la volonté de faire de "la famille" et "des aînés" les pierres angulaires de la municipalité avec l'intention de convier les citoyennes et les citoyens de Lac-Etchemin, d'y travailler collectivement.

Adoptée à l'unanimité.

106-05-2014
7.7

VERSEMENT À CONSENTIR DANS LE CADRE DU FONDS CULTUREL DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que le Fonds culturel vise à favoriser l'émergence de projets innovants de la part d'artistes et d'artisans de Lac-Etchemin;

Considérant que le comité de sélection mandaté pour l'évaluation des demandes, a étudié les projets déposés suivants : "Camp Maxi Art et le jardin de la créativité" présenté par le Moulin La Lorraine, le projet "Événement soulignant le 30^e anniversaire du Chœur l'Écho du Lac" et "Livre en images pour le 150^e de Lac-Etchemin" de M. Ghislain Fortin;

Considérant que deux (2) projets ne répondent pas aux exigences du Fonds;

Considérant que le projet "Camp Maxi Art et le jardin de la créativité" répond aux exigences du Fonds qui seront inscrites dans un protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et le promoteur du projet;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications, partenaire du Fonds, a participé à l'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal verse une subvention maximale de 800 \$ au Moulin La Lorraine pour le projet "Camp Maxi Art et le jardin de la créativité", conditionnelle à une entente intervenue entre le promoteur et le service des loisirs, culture et vie communautaire et selon les conditions inscrites au Fonds;

QUE le Conseil municipal offre également une inscription à ce camp pour la présente saison estivale dans le cadre du programme Accès-loisir pour un jeune de Lac-Etchemin d'une valeur de 85 \$;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir entre les deux (2) parties.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MARIE-COLOMBE ST-PIERRE**

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la sprinteuse, Marie-Colombe St-Pierre de Lac-Etchemin, qui a remporté le titre de recrue par excellence de l'année lors du 63^e Gala du mérite sportif Rouge et Or qui s'est déroulé hier soir au PEPS de l'Université Laval. Aussi pour avoir, cette année, été sacrée athlète féminine et recrue féminine de l'année en athlétisme, en plus de recevoir le titre de la meilleure performance en piste, par le Réseau du sport étudiant du Québec.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient à souligner sa fierté et son plaisir de partager avec Marie-Colombe, sa famille et tous ses partisans les merveilleuses performances et les grandes réussites d'une athlète lacetcheminoise qui représente un bel exemple de persévérance et lui souhaite tout le succès qu'elle mérite.

Harold Gagnon
Maire

Richard Tremblay, B.Sc., T.P.
Directeur général adjoint

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - ROSE LOISELLE**

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la skieuse, Rose Loisel de Lac-Etchemin, qui a connu une saison exceptionnelle en remportant toutes ses courses du Circuit Rive-Sud Desjardins (Mont-Orignal, Massif du Sud, Mont-Adstock, Vallée-Jonction et la finale de St-Pacôme).

Pour sa dernière compétition provinciale à Val St-Côme, elle a décroché une 26^e place ce qui la place avantageusement au Québec.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient à souligner sa fierté et son plaisir de partager avec Rose et sa famille les merveilleuses performances et les grandes réussites d'une athlète lacetcheminoise qui représente un bel exemple de persévérance et lui souhaite tout le succès qu'elle mérite.

Harold Gagnon
Maire

Richard Tremblay, B.Sc., T.P.
Directeur général adjoint

107-05-2014
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2014 pour la somme de 272 236,40 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 101 591,51 \$ et déboursés directs : 170 644,89 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

4 mars 2014

Remerciements de la part des organisateurs de la journée "Défi Radar" de Lac-Etchemin tenue le 22 février 2014 pour la contribution financière de la municipalité pour l'organisation de cette activité qui a remporté, encore une fois, un franc succès. Les recettes engendrées permettent d'en distribuer au Club Motoneige Etchemin ainsi que pour les Fêtes du 150^e de la municipalité. Suite à la réussite de cet événement, celui-ci devrait être de retour l'an prochain.

28 avril 2014

Remerciements de la part du conseil des élèves de l'École des Appalaches pour le généreux appui financier de la municipalité à la cause étudiante. Les dons sont répartis en plusieurs comités de l'école afin d'organiser des activités culturelles, sportives et éducatives. Une affiche des donateurs est installée à la polyvalente.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

108-05-2014 **PARTICIPATION AU CLASSIQUE DE GOLF DESJARDINS**

11.1-a)

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets pour une participation au golf/souper à titre de contribution financière pour cette activité de financement au profit du Club de golf coopératif Lac-Etchemin inc.

Adoptée à l'unanimité

109-05-2014
11.1-b)

PARTICIPATION AU "SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL PASSION FM RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS"

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de huit (8) billets au coût de 75 \$ l'unité à titre de contribution financière pour le "Souper annuel Passion FM Radio Bellechasse-Etchemins" qui aura lieu le 12 juin 2014 au Mont-Orignal.

Adoptée à l'unanimité

110-05-2014
11.1-c)

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BELLECHASSE-ETCHEMINS (CCBE)

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets pour une participation au golf/souper à titre de contribution financière pour cette activité de financement au profit de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins (CCBE).

Adoptée à l'unanimité

111-05-2014
11.1-d)

PARTICIPATION FINANCIÈRE - DÉFI 25 ANS VIACTIVE

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 300 \$ à l'organisme Nouvel Essor pour aider à l'organisation du Défi 25 ans ViActive qui se tiendra le 18 mai prochain à Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. le maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER